

Pourquoi réaliser une intervention précoce ?

Amélioration de la communication et de la sociabilisation

Amélioration des compétences cognitives

Diminution de l'impact fonctionnel des troubles

La Haute Autorité de Santé (HAS) préconise une intervention précoce pour les enfants présentant un risque élevé de trouble du neurodéveloppement. Celle-ci vise à accompagner l'enfant grâce à l'intervention de différents professionnels de santé, mais aussi à soutenir les familles dans la compréhension des troubles. L'objectif est de mettre en place, le plus tôt possible, les outils nécessaires au développement de l'enfant, afin de réduire l'impact fonctionnel à long terme et de favoriser une intégration optimale à l'école maternelle.



Nos critères d'accueil :

- Secteur plaine du Forez et bassin stéphanois
- Admission entre 12 et 36 mois de l'enfant
- Transports réalisés par les parents

L'espace passerelle accueille des enfants ayant un diagnostic ou une suspicion de trouble du neurodéveloppement, et rencontrant des difficultés de sociabilisation. L'orientation se fait sur indication médicale, sans qu'une notification MDPH ne soit requise.

Nous contacter :

 04.77.52.74.77

 espace-passerelle@aimgcp-loire.fr

 8 allée de la bibliothèque 42340 Veauche



Espace passerelle

Enfants TND/TSA
(12-36 mois)

